



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 6427

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la malaise que connaissent les infirmières des moyens séjours dans les services de gériatrie. En effet, ces services sont de plus en plus surchargés en raison de la non-prise en compte de l'augmentation et du changement de profil des patients admis, de la mise en service de nouvelles activités sans moyens supplémentaires adaptés ainsi que des nombreuses personnes en fin de vie dans les services. Les infirmières souhaitent donc une amélioration de leur condition de travail pour un renforcement de dotation de base, la révision des entrées des patients lourds, le développement des pools de remplacements et l'établissement d'une marge de sécurité pour intégrer l'imprévu probable. Aussi, il lui demande de lui faire part de sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Le vieillissement de la population représente l'un des défis majeurs que doivent relever les établissements hospitaliers dans les années à venir. Cette prise en charge suppose notamment le développement de services de court séjour gériatriques et de soins de suite et de réadaptation spécifiques. Des instructions ont d'ores et déjà été données aux agences régionales de l'hospitalisation en ce sens. Il est demandé de renforcer les compétences gériatriques par la création de services de court séjour gériatriques dans tous les établissements de santé sièges d'un service d'accueil d'urgence (SAU) d'ici 2005. Il est également préconisé d'individualiser des services en unités de soins de suite et de réadaptation dédiés aux personnes âgées, avec une présence infirmière permanente et une meilleure articulation avec les structures d'amont et d'aval. Pour autant, il n'est pas rare que la prise en charge des personnes âgées ne représente pas la priorité des établissements. Il leur appartient pourtant de veiller à la valorisation personnelle et collective de cette prise en charge. La gériatrie est une discipline dont l'exigence en compétences et en humanité doit lui faire occuper une place privilégiée au sein des établissements, et peser sur le choix de leurs orientations stratégiques. C'est à cette condition que pourront s'améliorer simultanément la qualité des soins aux personnes âgées et les conditions de travail des personnels qui les assurent.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6427

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2002, page 4153

Réponse publiée le : 21 avril 2003, page 3226